

# **L'Autorité de la concurrence autorise la fusion de fait des groupes mutualistes AG2R La Mondiale et Matmut**

Publié le 15 juin 2018

---

Le 14 mai 2018, les groupes mutualistes AG2R La Mondiale et Matmut ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de fusion de fait.

## **Les parties à l'opération**

AG2R La Mondiale est active dans le secteur de l'assurance de personnes, en particulier l'épargne, la santé, la retraite et la prévoyance.

Le groupe Matmut est actif dans le secteur de l'assurance, pour les particuliers, professionnels et entreprises. En particulier, il propose des services d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, protection juridique et assistance), et des services financiers d'épargne (crédit auto, assurance emprunteur, assurance vie...).

## **L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence**

Les positions des parties sur les marchés concernés étant limitées, l'Autorité a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l'opération sans condition.

## DÉCISION 18-DCC-89 DU 14 JUIN 2018

relatif à la fusion de fait des groupes mutualistes  
AG2R La Mondiale et Matmut

Consulter le texte  
intégral

### Contact(s)

Yannick Le Dorze  
Adjoint à la directrice de la  
communication  
01 55 04 02 14  
[Contacter par mail](#)